

# Auvergne

## La programmation FEDER en chiffres

4% de l'enveloppe	8 M€
Programmation initiale logement	4 M€
Programmation complémentaire	-

Projets acceptés	1,68 M€
Projets sous instruction	-
Total	1,68 M€
Projets en attente d'instruction	-

## Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

## Les choix locaux de programmation

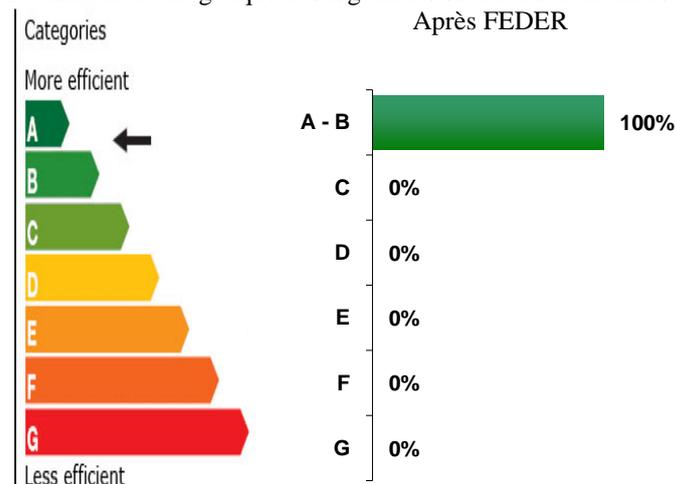
Appel à Projet qui ouvre droit à des financements FEDER pour les opérations de réhabilitation avec l'obtention du niveau BBC avec un objectif de promotion des opérations exemplaires.

Aide du FEDER = 50 €/m<sup>2</sup> maximum. Cette aide n'est pas plafonnée par opération.

## Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	448
Investissements générés	13,48 M€
Emplois locaux induits	192

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



## Commentaires

La forme de l'appel à projet fait porter aux organismes un risque lié à l'incertitude que leur projet soit retenu, alors que le dépôt de candidature oblige à des études très poussées dépassant les obligations réglementaires et entraînant donc un surcoût et un temps important, sans garantie de retour sur investissement. L'enveloppe réduite ne permet pas de combler le manque de visibilité du financement de ces opérations, alors que les besoins sont importants. Par ailleurs, le niveau BBC n'est pas forcément celui de l'optimum économique. Il ne peut donc pas s'appliquer à tous les types de bâtiments.

**Contact personne ressources :** Association régionale Auvergne de l'USH, Tel + 334. 73. 34. 01 07, e-mail : [arhlmauv@union-habitat.org](mailto:arhlmauv@union-habitat.org).

